

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne**

Band (Jahr): **8 (1838)**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TABLE

CHRONOLOGIQUE

DES LOIS, DÉCRETS, ETC.,

Contenus dans le tome VIII du Bulletin, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1838 inclusivement.

1838.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
5 janvier.	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif à tous les préfets, concernant les publications de bans qui doivent être autorisées	3
5 février.	TRAITÉ entre le Grand-Duché de Mecklenbourg-Schwerin et la Confédération suisse, pour l'abolition réciproque de la traite foraine et des droits de détraction	4
5	TRAITÉ entre la Confédération suisse et le Grand-Duché d'Oldenbourg, pour l'abolition réciproque de la traite foraine et des droits de détraction	10

1838.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
17 février.	ARRÊTÉ <i>du Conseil-exécutif</i> sur l'établissement de deux percepteurs de l'impôt foncier dans le district des Franches-Montagnes	16
21	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> à tous les préfets, concernant la délivrance des certificats d'origine . . .	18
22 et 23	BUDGET de la République de Berne	20
26	DÉCRET sur la cession du château de Porrentruy pour la fondation d'un hospice de pauvres	68
28	DÉCRET pour la modification partielle de la loi du 21 décembre 1816 sur les étrangers	71
1 ^{er} mars.	DÉCRET sur l'établissement d'une justice inférieure et d'un tribunal de mœurs particuliers pour le diaconat du Buchholterberg	72
7	ARRÊTÉ <i>du Conseil-exécutif</i> sur les distributions à la charge des domaines provenant des couvens supprimés . .	77
19	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> aux	

1838.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	<p>préfets, concernant la passation de contrats par des notaires parents des parties contractantes</p>	79
23 mars.	<p>ORDONNANCE <i>du Conseil-exécutif</i> pour l'exécution du décret du 28 fé- vrier 1838 sur la délivrance des pas- se-ports par la police centrale . . .</p>	81
26	<p>ORDONNANCE <i>du Conseil-exécutif</i> sur la taxation des boissons soumises à l'ohmgeld et la fixation des droits à payer pour les céréales, suivant le nouveau système de poids et mesures suisses</p>	86
12 avril.	<p>CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> aux préfets, sur la marche à suivre en- vers les communes, relativement à l'entretien des routes et à l'ouverture des carrières de gravier</p>	89
12	<p>TRAITÉ avec le Duc de Lucques pour l'abolition réciproque de la traite foraine et des droits de déduction .</p>	91
30	<p>CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> aux préfets et aux présidens des tribunaux des districts protestans, touchant les</p>	

1838.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	attributions des tribunaux de mœurs en affaires de police de mœurs . . .	95
7 et 8 mai.	DÉCRET qui autorise la construction d'un pont près la porte d'en bas à Berne	96
8	DÉCRET sur l'augmentation du traitement du greffier de la Cour d'appel	101
8	DÉCRET concernant l'envoi au Conseil-exécutif, pour être rendues exécutoires, de toutes les sentences pénales prononcées par la Cour d'appel	102
14	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif à tous les préfets, laquelle affranchit des droits de mutation les propriétés acquises par suite d'envoi en nantissement et sans adjudication publique	104
16	COMPTE des recettes et dépenses faites à l'occasion des inondations des 12 et 13 août 1837, suivi du tableau des dons volontaires remis à l'autorité	105
16	RÉSULTAT du recensement de la population opéré dans le courant de l'automne 1837	151

1838.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
16 mai.	<p align="center">DÉCLARATION concernant le renouvellement de la convention conclue entre le Royaume de Sardaigne et plusieurs Cantons suisses au sujet de l'établissement des ressortissants respectifs</p>	182
1 ^{er} juin.	<p align="center">TRAITÉ entre la Confédération et la principauté de Lichtenstein pour l'abolition de la traite foraine et des droits de détraction</p>	185
1	<p align="center">TRAITÉ entre la Confédération et le Grand-Duché de Mecklenbourg-Streliz, pour l'abolition de la traite foraine et des droits de détraction</p>	191
6	<p align="center">CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> à tous les préfets, concernant les permis à délivrer par ces fonctionnaires pour la tenue des assemblées communales extraordinaires</p>	196
8	<p align="center">CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> aux préfets et à la direction de la police centrale, sur la marche à suivre pour la délivrance de permis de rentrée et de séjour temporaires aux bannis</p>	197

1858.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
9 juin.	CIRCULAIRE DIRECTORIALE, concernant la convention conclue avec l'Autriche pour la délivrance des actes de baptême, mariage et décès, sans frais de timbre et d'expédition	199
29	DÉCRET pour l'établissement d'une taxe sur les chiens	200
30	DÉCRET sur l'introduction du nouveau Code pénal militaire fédéral . .	202
4 juillet.	ORDONNANCE <i>du Conseil-exécutif</i> sur l'introduction du Code pénal militaire fédéral pour les troupes bernoises . .	204
	Lois sur l'administration de la justice pour les troupes fédérales .	208
16	ORDONNANCE <i>du Conseil-exécutif</i> pour l'exécution du décret qui établit une taxe sur les chiens	382
18	ORDONNANCE <i>du Conseil-exécutif</i> sur le transport des voyageurs et des marchandises par le passage de la Gemmi	385
10 août.	CIRCULAIRE <i>du Conseil-exécutif</i> aux	

1838.	TITRES	
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
	<p>préfets, concernant la suppression des frais d'écrou pour les militaires condamnés à l'emprisonnement . .</p>	390
10 août.	<p>CIRCULAIRE <i>du Conseil - exécutif</i>, fixant le mode de procéder sur les contestations élevées au sujet de la délimitation des communes . .</p>	391
1 ^{er} octobre.	<p>Traité avec l'Electorat de Hesse, pour l'abolition réciproque de la traite foraine et des droits de détraction</p>	392
4	<p>CIRCULAIRE <i>du [Conseil - exécutif]</i>, concernant l'usage d'allumer de grands feux ou de sonner les cloches à une heure inaccoutumée. .</p>	396
10	<p>ORDONNANCE <i>du Conseil - exécutif</i> sur la vente du pain</p>	397
29 novembre.	<p>DÉCRET sur l'arpentage parcellaire dans le Jura</p>	404
30	<p>DÉCRET qui établit le principe de l'assimilation réciproque pour la fixation des finances de réception</p>	407

1858.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
30 novembre et 1 ^{er} décemb.	DÉCRET concernant l'ohmgeld sur les spiritueux	408
1 ^{er} décembre.	DÉCRET abrogeant l'article 25 de l'instruction du 15 décembre 1834 pour les présidents des tribu- naux de district	410
3	DÉCRET sur l'augmentation du traitement du directeur général des postes	412
6	DÉCRET concernant la direction de l'administration des postes . .	413
7	TRAITÉS entre la Suisse et les principautés d'Hohenzollern-He- chingen et Hohenzollern-Sigma- ringen pour l'abolition de la traite foraine et des droits de détraction.	415
8	DÉCRET sur la translation des fêtes d'automne	425
13	DÉCRET pour la fixation du trai- tement des secrétaires de préfec- ture	427
21	CIRCULAIRE du Conseil - exécutif concernant les toitures contraires à la loi	450

TABLE

ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TÔME VIII

DU

Bulletin des Lois, Décrets et Ordonnances

DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE.



(Nota : Le chiffre indique la page.)

A.

ARPENTAGE PARCELLAIRE. V. *Jura*, *Impôt foncier*.

ARRÊTS CRIMINELS. V. *Cour d'appel*.

ASSEMBLÉES COMMUNALES EXTRAORDINAIRES. Leur convocation doit être autorisée par le préfet, 199.

AUTRICHE. Convention conclue avec cet Etat pour la délivrance réciproque des actes de baptême, mariage et décès, sans frais de timbre et d'expédition, 199.

B.

BANS DE MARIAGE dont la publication est indispensable. Les ecclésiastiques sont tenus de se conformer strictement aux dispositions sur cette matière, 5.

BANNIS. Marche à suivre pour la délivrance de permis de rentrée et de séjour temporaires aux bannis, 197.

BERNE. V. *Pont.*

BOISSONS. V. *Ohmgeld, poids et mesures.*

BUCHHOLTERBERG (le), GÜZISCHWENDI ET WACHSELDORN. Ces localités obtiennent un tribunal de mœurs et une justice inférieure particuliers, et sont autorisées à établir une commission d'école et un conseil de fabrique spéciaux, 72.

BUDGET pour l'année 1838. *Recettes.* — I. Solde actif des années précédentes. — II. Revenus domaniaux, 20. — Droits régaliens, 26. — IV. Impôts indirects, 29. — Récapitulation des recettes, 30.

DÉPENSES. — I. Contingent à fournir à la caisse fédérale. — II. Grand-Conseil, 31. — III. Autorités administratives : A. Conseil-exécutif, 52. B. Autorités administratives des districts, 54. C. Département diplomatique. D. Département de l'intérieur, 36. E. Département de la justice et de la police, 40. F. Département des finances, 45. G. Département de l'éducation, 47. H. Département militaire, 53. I. Département des travaux publics, 59. — IV. Autorités judiciaires : A. Cour d'appel, 63. B. Autorités judiciaires des districts, 64. — Récapitulation des dépenses, 66. — Balance, 67.

C.

CADASTRE. V. *Impôt foncier.*

CARRIÈRES. V. *Routes.*

CASSATION. V. *Tribunaux.*

CÉRÉALES. V. *Poids et mesures.*

CHIENS. Etablissement d'une taxe sur les —, 200. Ordonnance d'exécution, 382.

CLOCHES. Le sonnages des cloches à une heure indue est interdit, 596.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE. Suppression de son article 116, 425.

CODE PÉNAL MILITAIRE FÉDÉRAL. Son introduction dans le Canton de Berne, 202, 204. V. *Troupes fédérales.*

COLPORTAGE. L'article 8 de l'ordonnance du 6 avril 1829 sur le — , est remis en vigueur , 403.

COMMUNES. V. *Délimitation.*

CONSEIL-EXÉCUTIF. V. *Postes , Cour d'appel.*

CONSTRUCTIONS. Celui qui fait construire est tenu de se conformer aux dispositions de la loi sur les toitures , lors même qu'il n'intervient aucune opposition, 430.

COUR D'APPEL. Tous ses arrêts en matière criminelle ou de police doivent être communiqués au Conseil-exécutif, 102.

D.

DÉLIMITATION DES COMMUNES. Les différends y relatifs doivent être jugés en première instance conformément à la circulaire du 26 février 1812, 391.

DIRECTEUR DES POSTES. V. *Traitement.*

DIRECTION DE LA POLICE CENTRALE. A l'avenir les passe-ports pour l'étranger devront être délivrés par elle, 72. — Ordonnance pour l'exécution du décret rendu à cet effet, 81.

DROITS DE MUTATION , D'ENTRÉE. V. *Mutation , Réception.*

E.

EAU-DE-VIE. V. *Ohmgeld*

ENQUÊTES SPÉCIALES. Abolition de l'article 23 de l'instruction pour les présidents des tribunaux sur le mode de procéder dans les — , 410.

ÉTABLISSEMENT. V. *Sardaigne.*

ÉTRANGERS. Décret pour la suppression de l'art. 10 de l'ordonnance sur les — , concernant la délivrance des passe-ports pour l'étranger, 71. — Ordonnance pour l'exécution de ce décret, 81.

F.

FÉRIES d'automne. Leur translation, 425.

FEU. Défense d'allumer de grands feux, 396.

FINANCES DE RÉCEPTION. V. *Réception.*

FRANCHES-MONTAGNES. Établissement de deux percepteurs de l'impôt foncier dans ce district, 16.

G.

GREFFIER DE LA COUR D'APPEL. V. *Traitement.*

GREFFIERS. Les — des tribunaux des districts du Jura dans lesquels l'enregistrement a été maintenu, perçoivent des traitemens fixes, 428.

GÜZISCHWENDI. V. *Buchholterberg.*

H.

HESSE, Électorat. V. *Traités.*

HOHENZOLLERN - HECHINGEN et HOHENZOLLERN - SIGMARINGEN.
V. *Traités.*

I.

IMPÔT FONCIER du Jura. La révision du cadastre doit être précédée de l'arpentage parcellaire des propriétés foncières, 404. — Toutes les ordonnances relatives à cet impôt doivent être recueillies et réunies en une seule, 406.

INONDATIONS. Compte des recettes et dépenses faites à l'occasion des — des 12 et 13 août 1837, 105. — Tableau des dons volontaires remis à l'autorité, 121.

INSTRUCTION pour les présidents des tribunaux. V. *Enquêtes.*

J.

JURA. Les communes qui veulent procéder au mesurément parcellaire, recevront de l'État, sans intérêt, l'avance de tous les frais causés par cette opération et par le renouvellement des écritures cadastrales, 405. — Dans les districts où l'enregistrement continue d'exister, les greffiers reçoivent un traitement fixe, 428.

L.

LAUFON. L'État n'accorde point de traitement au secrétaire du vice-préfet de cette ville, 429.

LICHTENSTEIN. V. *Traités*.

LUCQUES. V. *Traités*.

M.

MECKLENBOURG-SCHWERIN et MECKLENBOURG-STRELIZ. V. *Traités*.

MESURES. V. *Poids*.

MILITAIRES. Les frais d'écrou pour les — sont supprimés, 390.

Lois — V. *Troupes bernoises et fédérales*.

MUTATION. Les propriétés acquises par suite d'envoi en nantissement et sans adjudication publique, sont exemptes des droits de —, 104.

N.

NOTAIRES. Il ne peuvent recevoir des contrats pour les parties dont ils sont parents ou alliés au degré prohibé par la loi, 79.

O.

OHMGELD. Augmentation de l' — sur les liqueurs spiritueuses, 408.

Toutes les lois et ordonnances concernant l' — doivent être révisées, 409.

Perception de l' — d'après l'ordonnance pour les nouveaux poids et mesures, 86.

OLDENBOURG. V. *Traités*.

P

PAIN. Ordonnance sur sa vente, 597.

PARCELLAIRE. V. *Jura*.

PASSE-PORTS. V. *Etrangers*.

PÉAGE (Droits de). V. *Poids et mesures*.

PERCEPTEURS DE L'IMPÔT FONCIER. V. *Franches-Montagnes*.

POIDS ET MESURES. Taxation des boissons soumises à l'ohmgeld et fixation des droits de péage à payer pour les céréales suivant le nouveau système de — , 86.

PONT. Construction d'un — sur l'Aar près la porte d'en bas à Berne , 96.

POPULATION. V. *Recensement.*

PORRENTROY. Cession de son château et dépendances pour la fondation d'un hospice de pauvres , 68.

POSTES. Leur direction est confiée au Conseil-exécutif, pour un temps indéterminé , 414.

PRÉSIDENTS DES TRIBUNAUX. V. *Enquêtes.*

R

RECENCEMENT de 1837 , 150.

RÉCEPTION (finances de) à payer par les femmes suisses qui contractent mariage dans le Canton. Adoption du principe de l'assimilation réciproque , 407.

ROUTES. Marche à suivre envers les communes relativement à l'entretien des routes et à l'ouverture des carrières de gravier , 89.

S.

SARDAIGNE. Renouvellement de la convention conclue entre ce Royaume et quelques Cantons suisses pour l'établissement des ressortissants respectifs , 182.

Adhésion de Berne à ce renouvellement, 185.

SECRÉTAIRES DE PRÉFECTURE. Ils doivent refuser de transcrire dans les registres hypothécaires les contrats rédigés par un notaire parent ou allié des parties au degré prévu par l'article 25 du Code de procédure civile bernois, 80.

SPIRITUEUX. V. *Ohmgeld.* V. aussi *Jura.*

SUISSES. (femmes) V. *Réception.*

T.

TOITURES (loi sur les). V. *Constructions.*

- TRAITEMENT** du greffier de la Cour d'appel, 401.
» du directeur général des postes, 412.
» des secrétaires de préfecture et de quelques greffiers des districts du Jura, 427.

- TRAITÉS** pour l'abolition de la Traite foraine :
avec le Grand-Duché de Mecklenbourg-Schwerin, 4.
avec le Grand-Duché d'Oldenbourg, 10.
avec le Duché de Lucques, 91.
avec la Principauté de Lichtenstein, 185.
avec le Grand-Duché de Mecklenbourg-Strelitz, 191.
avec l'Électorat de Hesse, 392.
avec les principautés d'Hohenzollern-Hechingen et Hohenzollern-Sigmaringen, 415.

TRIBUNAUX DE MOEURS. Leurs attributions en affaires de police, 95.

TRIBUNAUX MILITAIRE ET DE CASSATION. Leur organisation par suite de l'introduction du Code pénal fédéral pour les troupes bernoises, 204.

TROUPES BERNOISES. Administration de la justice pour les — 207.

TROUPES FÉDÉRALES. Lois sur l'administration de la justice pour les troupes fédérales.

Livre premier. — Code pénal pour les troupes fédérales.

Introduction, 208.

Première partie. Des crimes et des délits.

Des peines et de leurs effets, 210. Peine de mort. Peines touchant l'honneur, 211. Peines privatives de la liberté, 212. Commutation et conséquences des peines, 213 et 214. Préméditation et négligence. Consommation et tentative du crime, 215. Auteurs et complices, 217. Fauteurs, 218. Imputabilité, 219. Application des peines, circonstances atténuantes et aggravantes, commutation, 220. Extinction de la pénalité par la prescription, 222.

Des diverses espèces de crimes et des délits en particulier. Trahison , 223. Révolte et mutinerie, 227. Insubordination, 231. Violation des devoirs du service, 254. Désertion et embauchage, 243. Homicide. Meurtre , 246. Homicide par imprudence ou négligence , par suite de rixe, 248. Duel. Lésions corporelles et violences envers les personnes, 249. Lésions corporelles par imprudence ou négligence , 251. Lésions par suite de rixe et par le duel, 252. Viol, 253. Abus de personnes. Rapt et enlèvement, 254. Détention arbitraire. Violation de domicile, 255. Incendie. Dévastation , dégâts et endommagemens de la propriété d'autrui, 256. Vol, brigandage , exaction , malfaite et pillage, 258. Malversation, fraude et faux témoignage, 264. Offenses à l'honneur. Insultes faites aux objets de la religion, 269.

Deuxième partie. Des fautes de discipline.

Désignation des fautes de discipline , 271. Peines de discipline, 273. Compétence, 277. Rapports, 283. Réclamations, 284. Compétence en matière civile , 285. Articles de guerre qui doivent être lus aux troupes aux époques déterminées, 287.

Livre second.

De l'organisation de l'administration de la justice pénale pour l'armée fédérale.

Juridiction militaire , 294. Organisation et compétence des autorités judiciaires, 299. Tribunal militaire, 301. Tribunal de cassation, 306. Tribunaux militaires extraordinaires, 308. Attributions du commandant en chef et de l'auditeur en chef , 313. Dispositions générales pour l'organisation et la compétence des autorités judiciaires , 315. Organisation de l'état-major judiciaire , 329.

Livre troisième.

De la procédure. Introduction, 331.

Enquête préliminaire, 333. Mise en état d'accusation, 342.
Enquête spéciale, 345. Dispositions générales concernant
l'instruction du procès ainsi que quelques règles relatives
aux preuves, 358. Mode de procéder en cassation,
363. Grâce, 368. Exécution des peines, 369.

V.

VIN. V. *Ohmgeld.*

WACHSELDORN. V. *Buchholterberg.*

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.